

DEC110074DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10009INSB du 27 avril 2010 portant renouvellement de l'unité UMR 8554, intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique, "la directrice" est Madame Anne Christophe-Siret ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mademoiselle Sharon Peperkamp DR, Adjointe du directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Sharon Peperkamp, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Radhia Achheb, TCN, gestionnaire.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

La directrice d'unité

Anne Christophe-Siret

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.03. DR03